



Prunay
yvelines

République Française

MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

4, rue d'Andret - 78660 PRUNAY-EN-YVELINES ☎ 01 30.46.07.20 - 📠 01.30.46.07.28

**Arrêté du Maire
Portant sur la réouverture de
L'église de Craches
Prunay en Yvelines
n°44/2020**

Le Maire de la Commune de PRUNAY-EN-YVELINES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 51/2018 du 15 novembre 2018 portant sur la fermeture provisoire de l'église de Craches suite au danger potentiel dû à des chutes de pierres à l'intérieur de l'église

Considérant les travaux de consolidation de la voûte et le changement des chéneaux de collatéraux

Considérant que les travaux effectués mettent fin au péril constaté dans l'arrêté 51/2018 du 15 novembre 2018

ARRETE

Article 1 : Il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la fermeture provisoire de l'église de Craches

Article 2 : A compter de la notification du présent arrêté, l'église de Craches peut-être à nouveau utilisée

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ABLIS.
- M. le Chef du Centre de secours d'Ablis
- M. le Prêtre de la Paroisse d'Ablis

Fait à PRUNAY-EN-YVELINES,
Le 17 septembre 2020

Le Maire,



J.P. MALARDEAU